



## ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

### *Audition d'ECCLA pour les Jurys Citoyens développement des parcs éoliens terrestres Grand Narbonne*

#### Présentation d'ECCLA

ECCLA est une association généraliste couvrant tous les domaines : agriculture, eau, risque industriels, biodiversité, urbanisme, littoral... Elle est aussi une association de vigilance environnementale, agréée et représentative. Elle participe à 3 commissions départementales, à 6 commissions de suivi de sites (CSS) et à de nombreux copils (comité de pilotage de site NATURA 2000), CLE de SAGE, ...

#### 1/ Sur la nécessité ou non des ENR

Nous utilisons une quantité énorme d'énergie dont nous ne nous rendons pas compte. En effet, il suffit de se brancher sur une prise pour avoir de l'électricité à volonté, sans réfléchir à ce qu'il y a derrière. En France, ce sont surtout des centrales nucléaires et, si elles sont visibles, ce n'est que dans quelques zones du territoire.

Et surtout le plus polluant, les mines, ne sont pas chez nous : Niger, Kazakhstan, Australie, Canada... Sans eux, pas de nucléaire en France. Cette énergie dépend donc de l'étranger.

Quant au pétrole, il vient de loin et le gaz aussi. On le voit aujourd'hui avec la flambée des prix.

#### **La France dépend donc intégralement de l'étranger pour son approvisionnement en énergie**

**Relocaliser cette énergie chez nous est possible** en utilisant les ressources locales : le vent, le soleil, l'hydraulique, le bois, la géothermie, mais aussi les déchets pour faire du gaz.

Cependant, aller vers cette orientation signifie que la transformation de l'énergie brute à l'énergie utilisable suppose un investissement visible : éoliennes, capteurs solaires, barrages, gestion de la forêt... Donc **cette transition va se voir dans le paysage**. Et elle se voit partout car les ressources naturelles se sont pas concentrées comme des mines ou un gisement de pétrole, mais diluées et accessibles partout

#### 2/ Et en particulier des éoliennes

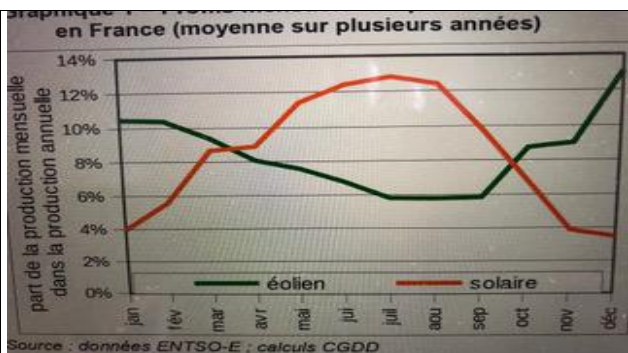
Il existe maintenant de nombreux scénarios à l'horizon 2050 ou 2060 qui sont 100% énergies renouvelables : celui de RTE, réseau de transport de l'électricité, celui de l'ADEME, agence de la transition écologique, celui de Negawatt, une association d'experts de l'énergie. Tous les scénarios mettent en œuvre simultanément du photovoltaïque et de l'éolien. Ils sont tous les deux indispensables car ils sont complémentaires comme le démontre le bilan mensuel de l'éolien et du PV réalisé sur une moyenne annuelle. En outre, rappelons que l'éolien produit plus en hiver au moment des besoins les plus importants

Pour la production d'électricité, tous les scénarios mettent en œuvre simultanément du photovoltaïque et de l'éolien.

Ils sont tous les deux indispensables car ils sont complémentaires comme le démontre le bilan mensuel de l'éolien et du PV réalisé sur une moyenne annuelle.

En outre, rappelons que l'éolien produit plus en hiver au moment des besoins les plus importants.

**Donc pas de transition écologique sans éolien.**



Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques  
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78  
Courriel : [eccla@wanadoo.fr](mailto:eccla@wanadoo.fr) Site Internet : [eccla-asso.fr](http://eccla-asso.fr)

### **3/ La commission qui donne un avis sur les projets éoliens**

Bien que les éoliennes soient classées en ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) elles ne sont pas regardées dans la commission qui traite normalement des ICPE : le CODERST (Commission Départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

En effet les ICPE regroupent des installations

- présentant des risques industriels accidentels du type explosion, incendie ou nuage toxique (chimie, pétrole et gaz, pharmacie...)
- ou des risques de pollution de l'environnement (grosses porcheries, décharges, traitement de surface...)

De toute évidence, les éoliennes ne correspondent à aucun de ces profils. On leur reproche beaucoup plus des impacts sur le paysage et la biodiversité. Du coup, les éoliennes sont étudiées dans la commission CDNPS (Commission Départementale Nature, Paysage et Site).

Une remarque importante : ces commissions n'instruisent pas les dossiers (ce sont les Services de l'Etat qui le font), elles émettent un avis qui remonte au Préfet, qui peut en tenir compte... ou pas.

### **4/ Le profil des membres de la CDNPS**

Cette commission comporte 6 sections différentes traitant de sujets divers (chasse et faune sauvage, carrière, Unités Touristiques Nouvelles, éoliennes, faune sauvage captive...)

En ce qui concerne le monde associatif, il y a une prédominance forte d'associations portées sur le paysage dans la formation qui s'occupe des éoliennes : ainsi sur les 6 représentants d'associations (3 titulaires et 3 suppléants), il y a :

- la FNASSEM (fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux)
- VMF (vieilles maisons françaises)
- Paysages de France

ECCLA participe à cette Commission depuis 2017 en tant que suppléant et que depuis 2020 en tant que titulaire. Mais il faut signaler qu'il y a très peu de dossiers éoliens par rapport au reste des dossiers (1 ou 2 par an...).

### **5/ La position d'ECCLA**

ECCLA est plus attentive aux risques sur la biodiversité, en particulier les oiseaux et les chauves-souris que sur le paysage. La disparition de la biodiversité est un problème majeur aussi fondamental que le climat sur le long terme.

Selon les risques, ECCLA prendra une position négative, (risques vraiment trop importants, espèces en situation fragile ou en voie d'extinction) ou une position réservée (pour des risques moindres) en demandant impérativement au porteur de projet de demander une dérogation pour destruction d'espèces protégées.

Enfin il peut exister des dossiers où les risques sont suffisamment faibles (pas de zone Natura 2000 oiseaux, pas de couloir de migrations, pas de rapaces) ou bien correctement maîtrisés, avec une application correcte de la procédure ERC (Eviter, Réduire Compenser) en insistant sur le E. ECCLA prend en compte ces efforts quand ils sont faits et donne un avis positif.

ECCLA est aussi attentive à la position de la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale) qui analyse les dossiers et permet une première approche rapide pour nous associations.

Enfin ECCLA demande que les propriétaires des parcs qui arrivent en fin de vie réalisent un suivi des mortalités les 3 dernières années s'ils ont l'intention de demander un renouvellement.

Narbonne, le 04/11/2021